
Date de Convocation

14/01/2025

Date d’Affichage

17/01/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 12

Votants 15

OBJET :

**Avis sur l’adhésion de la
Communauté de
communes PEVELE
CAREMBAULT au futur
Syndicat mixte des
bassins versants de la
Marke et de la Deûle
(SymMaD).**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT,
Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Eric LAUWAGIE, Gilles
RONSE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil municipal

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE
CAREMBAULT tels que modifiés par délibération CC_2022_121
en date du 16 mai 2022 et entériné par arrêté préfectoral du
31 août 2022, afin de prendre les compétences SAGE -
Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux, et SLGRI –
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre
2024 portant vote des statuts du Syndicat mixte des bassins
versants de la Marke et de la Deûle (SymMaD).

Vu l’article L5214-27 du Code général des collectivités
territoriales.

Vu les statuts du Syndicat mixte des bassins versants de la
Marke et de la Deûle (SymMaD).

Par délibération CC_2022_121 en date du 16 mai 2022, le
Conseil communautaire de la communauté de communes
PEVELE CAREMBAULT a voté la modification de ses statuts
afin de prendre les compétences SAGE - Schéma
d’Aménagement et de Gestion des Eaux, et SLGRI – Stratégie
Locale de Gestion du Risque Inondations. Cette prise de
compétence s’inscrit pleinement dans l’objectif de lutter contre
les inondations.

Un syndicat mixte ouvert dénommé « *Syndicat mixte des
bassins versants de la Marke et de la Deûle* » (SymMad) est
en cours de création. Il regroupe le territoire de 163
communes, répartis sur 9 EPCI ou syndicat, et une population
de 1,5 million d’habitants.

La création de ce syndicat faite suite à l’approbation du SAGE
Marke-Deûle par arrêté inter-préfectoral en date du 9 mars
2020. Il a vocation à offrir un rôle pivot dans le dispositif
d’animation, de suivi du SAGE et d’information des habitants.

Par ailleurs, face au risque inondation, les services de l’État
ont élaboré deux Stratégies Locales de Gestion des Risques
d’Inondations (SLGRI) approuvés par arrêté préfectoraux en
date du 29 décembre 2016, afin de mettre en œuvre des
actions pour réduire le risque face aux inondations.

Ce syndicat mixte ouvert comprend deux compétences :

- Compétence A – le SAGE - l'animation et la concertation pour la conciliation des usages de l'eau et la préservation des milieux sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Marque et de la Deûle.
- Compétence B – la SLGRI - l'animation et l'accompagnement des acteurs du territoire dans la mise en oeuvre des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Haute-Deûle et Marque-Deûle.

Ce syndicat mixte serait composé des intercommunalités suivantes, avec pour chacune les territoires des communes concernées par l'une ou l'autre des compétences :

- la METROPOLE EUROPEENNE de LILLE (MEL)
- La Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN (CALL)
- La Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN (CAHC)
- la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT (CCPC) pour une partie de son territoire:
 - Pour la seule compétence A – SAGE – les communes d'ATTICHES, AVELIN, BOURGHELLES, CAMPHIN-EN-PEVELE, CAPPELLE-EN-PEVELE, COBRIEUX, CYSOING, ENNEVELIN, GENECH, HERRIN, LA NEUVILLE, LOUVIL, MERIGNIES, MONS-EN-PEVELE, OSTRICOURT, PONT-A-MARCQ, TEMPLEUVE-EN-PEVELE, THUMERIES, TOURMIGNIES, WAHAGNIES, et WANNEHAIN
 - Pour la seule compétence B – SLGRI – les communes d'ATTICHES, AVELIN, BERSEE, BOURGHELLES, CAPPELLE-EN-PEVELE, COBRIEUX, CYSOING, ENNEVELIN, GENECH, LA NEUVILLE, LOUVIL, MERIGNIES, MONS-EN-PEVELE, OSTRICOURT, PONT-A-MARCQ, TEMPLEUVE-EN-PEVELE, THUMERIES, TOURMIGNIES, WAHAGNIES, et WANNEHAIN
- L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)
 - pour la seule compétence A, englobant le territoire des communes de : CAMPHIN-ENCAREMBAULT, CHEMA, GONDECOURT et PHALEMPIN.
- La Communauté d'agglomération du DOUAISIS (DOUAISIS AGGLO)
- La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
- La Communauté urbaine d'ARRAS
- La Communauté de communes OSARTIS MARQUION

Lors de sa séance du 16 décembre dernier, le Conseil communautaire a voté l'adhésion de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à ce syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMad).

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ce syndicat implique de consulter les communes membres sur cette adhésion. En effet, l'article L. 5214-27 du CGCT dispose :

« A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »

Par courrier du 27 décembre 2024, le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a invité l'ensemble des communes membres, y compris celles qui ne sont pas concernées par le périmètre du Syndicat mixte, ou relevant de l'USAN, afin de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au futur Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMaD), dans un délai de trois mois.

DECIDE (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

- De valider l'adhésion de la de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au futur Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMaD).
- De notifier cet accord

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 21 janvier 2025
Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



